

## Compte Rendu CSAL du 5 janvier 2023



Le 1<sup>er</sup> comité social d'administration local était convoqué le 05/01/2023 pour la présentation du règlement intérieur provisoire le temps que les circulaires d'applications du décret soient déclinées par la DG.

Malgré la demande des organisations syndicales de rembourser les frais de déplacements, pour siéger en instance, de l'ensemble des élus localisés en dehors de la Métropole bordelaise, la Direction Girondine reste frileuse quant à une indemnisation éventuelle pour les suppléants.

Suite à notre déclaration liminaire, le Directeur trouve sévère notre critique du dialogue social en Gironde et s'auto-persuade qu'il est ouvert au dialogue. Dans les faits, il trouve toujours une bonne excuse pour quitter la séance au bout de 2 H de réunion, point trop n'en faut !!!

Mr Barreault prétend systématiquement qu'il n'a pas de marge de manœuvre, essayant de faire du CSAL une chambre d'enregistrement, ce que les organisations syndicales contestent fermement.

La Direction n'ayant pas jugé opportun d'inscrire d'autres sujets à l'ordre du jour, les Organisations syndicales se sont emparées des sujets brûlants sur le département :

### ◆ Méthodes d'encadrement

Des cas de harcèlement et méthodes managériales douteuses ont été remontées : appels téléphoniques intempestifs en dehors de plages horaires convenables, incrimination d'agents en arrêts maladie, refus de congés, refus de télétravail ...

La Direction a semblé interloquée mais n'a apporté aucune réponse.

**Si vous êtes confronté à ce type de comportement de la part de votre supérieur, n'hésitez pas à nous faire remonter toute parole ou message écrit qui vous semble anormal et/ou répétitif afin que nous puissions intervenir et le faire cesser.**

### ◆ Violences sexistes et sexuelles

Sur les 2 derniers CTL de l'année 2022, la CGT Finances Publiques 33 a demandé à la direction de fournir les chiffres du suivi des formations sur les violences sexistes et sexuelles.

Si lors du CSAL du 5 janvier la direction n'était toujours pas en mesure de nous les communiquer, le 9 ce fut chose faite : en Gironde près d'1 agent sur 2 n'a toujours pas fait la formation alors qu'elle est obligatoire. Si la Direction trouve les chiffres satisfaisants (près de 900 agents dont 173 chefs de service ont suivi la formation), pour la CGT Finances Publiques 33 ils ne sont pas à la hauteur des enjeux.

### ◆ Médecine du travail sur le 33

Actuellement en Gironde, il n'y a plus qu'une seule médecin de prévention. Un recrutement est en cours, mais la CGT Finances Publiques 33 aimerait connaître le nombre exact de médecins de prévention devant exercer en Gironde compte tenu du nombre d'agents.

Dans les conditions actuelles l'obligation de la visite quinquennale n'est plus remplie, ce qui n'est pas sans conséquence au regard de la souffrance au travail qui est en augmentation constante.

◆ Télétravail :

La Direction s'est allègrement servi du télétravail pour la mise en place du NRP, des restructurations de services et le développement du travail à distance. Le constat qui s'impose dans les services aujourd'hui, une fois ces réformes mises en œuvre, va vers la remise en cause progressive de cette modalité de travail. A contrario maintenant le télétravail sert de variable d'ajustement à la direction notamment compte tenu des suppressions d'emplois et du manque de personnel dans les services.

Scoop du jour : alors que la Direction a toujours indiqué qu'elle ne pouvait pas fournir de sièges aux télétravailleurs, il s'avère en fait que si la Direction dispose de stocks de fauteuils d'occasion, les agents qui le souhaitent peuvent en faire la demande auprès du service de la BIL.

Le Directeur répond aux représentants qu'il est favorable à une souplesse dans la gestion les plannings de congés semestriels lorsqu'elle vise à aller dans les 2 sens. Il n'y a pas en l'occurrence de notes départementales sur des plannings semestriels.

◆ Planning de congés :

Il apparaît dans de nombreux services des problèmes concernant la gestion des congés : refus, demande de déplacement parfois au dernier moment, ...

Les organisations syndicales ont rappelé à la Direction qu'il y a de nombreuses années un CTL avait validé la mise en place de plannings de congés prévisionnels qui n'auraient jamais dû être perdus de vue.

En effet, cela permettait à l'ensemble des services d'avoir une vision globale des congés, les chefs ayant 1 mois pour valider ce planning prévisionnel.

◆ Accueil dans les Centres des Finances :

Pour résoudre le problème des manques d'effectifs et de la non attractivité des postes spécifiques accueil, notre direction n'a rien trouvé de mieux que de "dépastiller" les emplois (banalisation des postes au sein des services). Cela aura pour conséquence sur les gros sites de redéployer les emplois actuellement fléchés « accueil » dans les services rattachés.

Dans un premier temps si la Direction a assuré que les collègues affectés « accueil » resteraient sur leur poste, à terme, au fil des départs « naturels » cela conduira à ce qu'aucun agent ne soit affecté uniquement à l'accueil et reportera cette mission en totalité sur l'ensemble des agents des services concernés déjà surchargés.

Les agents affectés actuellement aux relations publiques devront participer au prochain mouvement local pour rejoindre officiellement leur service de rattachement.

◆ SIP Bordeaux et SIP Pessac Talence :

La Direction avait rencontré les agents des 2 SIP concernant les problèmes de renfort quasi permanent à l'accueil et la surcharge de travail rencontrée. La Direction s'était alors bien gardée d'évoquer le dépastillage des postes d'accueil évoqués dans le point précédant avec la complicité des chefs de service. Si tel avait été le cas, les rencontres se seraient peut-être moins bien passées, d'autant que le SIP Pessac-Talence ne récupérera pas les emplois qu'il avait fournis pour l'accueil de la Cité.

◆ Chauffage SIP de Mérignac :

Une température de 11° a été constatée au SIE. La Direction reconnaît que le système a besoin d'une mise à niveau. Elle devrait intervenir avec l'installation du SGC de Pessac sur le site puisque ce sera l'occasion pour la DG d'envisager une rénovation énergétique du bâtiment. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la DG.

◆ Site de Lesparre :

Le problème de connexion du digicode est encore évoqué et reste sans réponse...

◆ Site de Blaye :

Le site de Blaye ayant accueilli beaucoup de nouveaux collègues et étant dans le périmètre de sécurité nucléaire, la CGT Finances Publiques 33 est intervenue afin que tous les collègues bénéficient du même niveau de formation en cas d'alerte (pastilles d'iode, ...)

Coin repas : La direction pensait qu'un nettoyage en profondeur de la cuisine du site avait été fait. Un coup d'aspirateur a certes été passé mais aucun lessivage des murs.

◆ Site de St Savin :

La Direction devrait entreprendre les travaux en mars et déménager les collègues actuellement sur le site de Blaye au printemps (fin avril-début mai).

◆ Délestage électrique :

Il y aura 3 niveaux d'alerte :

- 1ère alerte à J-3
- un rappel à J-2
- J-1 à 17 H localisation précise des lieux de coupure

→ Conséquences : dès J-3 chaque agent emportera son ordinateur portable tous les soirs.

Les chefs de service devront s'assurer d'avoir les numéros de téléphone des agents ainsi que le plan de continuité d'activité papier. Ils doivent également surveiller le site éco-watt pour informer les agents.

→ Modalités suivant les horaires de coupure :

- les jours de coupures de 18H à 20 H tous les agents devront quitter les services à 17H30. Les rideaux et les volets des services devant être baissés.

- les jours de coupure le matin, deux situations :

- coupure jusqu' à 10 H : l'arrivée des agents sur le site sera décalée.

- coupure après 10 H : télétravail sur la demi-journée ou sur la journée complète en accord avec le chef de service.

Si les écoles sont fermées : les parents d'enfants de moins de 16 ans seront placés en autorisation d'absence spéciale soumise à la fourniture d'une attestation délivrée par l'établissement scolaire.

Si l'agent n'a plus d'électricité chez lui alors qu'il est en télétravail mais qu'il y a de l'électricité sur site, alors il devra revenir en présentiel et décaler sa journée de télétravail.

Malgré un ordre du jour désuet, il s'avère que les sujets à aborder étaient nombreux ...